



# ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Division des retraites et des accidents du travail

Rennes, le 22 janvier 2024

**DRAT1**

Affaire suivie par :

**Bernard Gautier**

[retraites@ac-rennes.fr](mailto:retraites@ac-rennes.fr)

96 rue d'Antrain - CS 10503  
35705 RENNES Cedex 7

Le Recteur

aux

personnels

### Objet : Droit à l'information retraite des fonctionnaires nés en 1970 – campagne 2024

#### Public concerné : fonctionnaires titulaires

- Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré,
- Personnels enseignants et d'éducation du 2<sup>nd</sup> degré, psychologues de l'Education Nationale,
- Personnels de direction et d'inspection,
- Personnels administratifs, sociaux, de santé,
- Personnels techniques de recherche et de formation des services académiques et des EPLE,
- Personnels adjoints techniques des EPLE (ATEE) détachés auprès d'une collectivité territoriale,
- Personnels techniques et pédagogiques (PTP), personnels d'inspection de la jeunesse et des sports (IJS).

Chaque année, l'ensemble des régimes de retraite (dont le régime spécial de la fonction publique d'Etat) organise une campagne d'information sur la retraite. Lors de cette campagne, un document d'information est envoyé automatiquement aux assurés concernés en fonction de leur année de naissance. Ce document unique permet de retracer les informations du compte individuel retraite (CIR).

55 ans  
Estimation  
Retraite

Vous êtes né(e) en 1970. Vous recevrez en 2025 une estimation retraite (ER) du Service des Retraites de l'État (SRE), qui déposera votre document dans votre messagerie personnelle professionnelle ou vous l'adressera par courrier. Ce document contiendra une estimation du montant des différentes pensions de retraite qui sera versé par les régimes de retraite auxquels vous avez cotisé selon différentes hypothèses de départ à la retraite.

Afin de fiabiliser cette future estimation retraite, il est important de reconstituer votre carrière au sein de la fonction publique. Ce travail doit être réalisé par les gestionnaires du bureau des retraites du rectorat (DRAT1) à l'appui de votre dossier administratif ainsi que des données présentes dans les bases de gestion des personnels (alimentées par les services académiques RH et la DRAT1).

Mise à  
jour de  
votre  
CIR

Pour plus d'exhaustivité encore, il apparaît nécessaire de vous associer à ce travail de fiabilisation de votre compte individuel retraite (CIR). A cette fin, je vous invite à compléter en ligne le formulaire de mise à jour de votre CIR<sup>1</sup> accompagné des pièces demandées **pour le vendredi 31 mars 2024**. Si besoin vous pourrez échanger avec votre gestionnaire (DRAT1) à l'occasion du dépôt du formulaire.

J'attire votre attention sur l'importance de bien suivre cette démarche qui permettra une simulation de votre retraite comportant les éventuelles bonifications et majorations auxquelles vous êtes susceptible de prétendre.

La division des retraites et des accidents du travail et plus particulièrement le bureau des retraites (DRAT1) se tient à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

pour le Recteur et par délégation  
Le chef de la DRAT

*signé*

Vincent BLIN

---

<sup>1</sup> formulaire via le lien transmis sur votre mail professionnel, lien également activable sur le site de l'académie à l'adresse suivante : <https://www.ac-rennes.fr/la-retraite-121974>